

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 23 janvier 2021

DATE DE CONVOCATION: Le 19 janvier 2021

Le vingt-trois janvier deux mille vingt et un à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 19 janvier 2021.

Etaient présents (par ordre alphabétique): ALLOCHON Bernard - BIELLI Sylvie - BILLEGA Nicole - CARNET Laurianne - CHABANT Agnès- CHABANT Evelyne -LISSANDRE Cédric - PERREAUT François - VERONNET Jean-Luc

Excusé ayant donné procuration : RICHIN Joël à Jean-Luc VERONNET.

Excusé: DEPARDIEU Patrick.

Secrétaire: BILLEGA Nicole.

La séance débute à 10 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire. Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame Nicole BILLEGA, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2020:

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 décembre 2020.

Madame le Maire signale qu'elle a reçu une réponse négative concernant la demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour l'achat de matériel informatique pour la Mairie, car celle-ci serait inférieure à 1 000,00€.

Bons d'achats pour les aînés:

La municipalité organise tous les ans un repas de début d'année pour les aînés de la commune et un colis est offert pour les personnes de plus de 80 ans ne pouvant y participer.

Au vu du contexte sanitaire, le traditionnel repas ne peut être envisagé pour l'instant.

Un report a été évoqué mais ne sachant comment va évoluer la pandémie, Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'il a été décidé lors de la réunion du 23 janvier dernier de maintenir dès à présent le colis destiné aux personnes de plus de 80 ans.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des présents, vu le contexte sanitaire et afin de soutenir le commerce local, les élus se prononcent pour une enveloppe contenant trois C'KADO de 10,00€ qui sera distribuée à chacun et qu'ils pourront utiliser dans de nombreux commerces aubussonnais partenaires. Le montant total sera de 810,00€.

Convention CNRACL:

Madame le Maire a fait parvenir aux conseillers municipaux un courrier transmis par le Centre de Gestion de la Creuse. Il est précisé que le CDG de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour notre collectivité. La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et des collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite. Madame le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la commune de SAINT-ALPINIEN et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Modification des statuts du SDEC (Syndicat départemental des énergies de la Creuse):

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDEC est l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité (AODE) sur le département de la Creuse et à ce titre, est maître d'ouvrage sur un certain nombre de travaux de réseaux: renforcements et sécurisations sur les réseaux, enfouissements et extensions de réseaux basse tension.

Depuis 2015, le SDEC a initié une démarche de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en partenariat avec des collectivités du département.

Le bilan révèle un maillage du territoire creusois encore insuffisant et hétérogène avec la persistance de zones blanches importantes.

Aussi, pour répondre aux besoins du territoire et des collectivités et conformément à l'article L5211-20 du C.G.C.T, le comité syndical réuni le 08 décembre dernier a délibéré et approuvé une modification statutaire intégrant la compétence mobilités durables afin de proposer aux collectivités qui le souhaiteront de transférer au SDEC la compétence. Le SDEC pourrait ainsi poursuivre et achever le déploiement des IRVE en prenant en charge l'investissement et l'exploitation des infrastructures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts du SDEC telle que présentée et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Modification des statuts du RPI:

Madame le Maire donne lecture des modifications apportées aux statuts du Syndicat de gestion et d'harmonisation du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant et approuvées à l'unanimité par les membres du conseil syndical le 16 janvier dernier.

Elle rappelle que les Communes disposent d'un délai de trois mois pour approuver ou non ces modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications des statuts du Syndicat de gestion et d'harmonisation du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand et Saint-Maixant tels que présentés.

QUESTIONS DIVERSES:

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle vient de recevoir un mail de Monsieur l'inspecteur d'académie concernant la carte scolaire pour l'année 2021/2022. Elle va le contacter dès lundi afin de voir ce qu'il en est.

Concernant le RPI, elle soumet à ses collègues la proposition qui a été faite à la dernière réunion du conseil syndical, par les élus de Saint-Amand. La population de leur commune avoisinant les 500 habitants, Ils souhaiteraient que le nombre de leurs

représentants passe de trois à cinq. Pour l'instant ce point n'a pas été validé, car il a été demandé par les deux autres communes, un temps de réflexion .Après en avoir discuté, les élus de Saint-Alpinien souhaitent que le nombre de délégués restent comme depuis toujours, à savoir trois par commune.

Elle donne ensuite lecture d'une liste de travaux donnée à l'employé communal le 9 janvier. Les élus signalent qu'il y a des arbres à élaguer sur la commune, un aqueduc à déboucher au Martineix, une intervention à effectuer sur le portail de l'école et voir ce qu'il y a moyen de faire sur une partie du crépi de l'école qui tombe.

Concernant les routes intercommunales, un aqueduc est bouché à l'entrée du bourg (côté La croix la pipe), des fossés auraient besoin d'être curés et des trous importants nécessiteraient une intervention rapide des services de la Com Com. Les délégués à la commission voirie signalent qu'ils n'ont toujours pas eu de réunion; Madame le Maire propose de contacter M. Claude BIALOUX, Vice Président en charge des routes, afin qu'il puisse venir sur place les rencontrer.

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle vient d'envoyer un courrier à l'entreprise PONZO, concernant les dégradations rapides et anormales constatées sur les travaux qu'elle a effectués sur certaines routes; elle a également contacté l'assurance juridique de la commune qui se chargera du dossier s'il s'avère que Monsieur PONZO ne contacte pas la Mairie.

Pour terminer, Madame le Maire informe ses collègues d'un dépôt de permis de construire au village de Montignat. En 2013, une demande avait déjà été effectuée, mais avait reçu un avis défavorable. Elle explique que la parcelle concernée ne possède pas de réseaux (eau, électricité) et qu'elle se situe à l'heure actuelle en dehors de la partie urbanisée de la commune. Elle rappelle que la commune dépend du RNU (règlement national d'urbanisme) et que depuis 2017, une enveloppe urbaine est constituée par un ensemble de plus de 4 habitations implantées à moins de 60m les unes des autres. Ce projet est situé à plus de 60m d'une construction.

Les dossiers d'urbanisme étant instruits par un service du Conseil Départemental, mais Madame le Maire doit néanmoins émettre un avis. Aussi, pour toutes les raisons évoquées, elle informe ses collègues qu'elle a décidé de mettre un avis défavorable. Les conseillers municipaux sont unanimes avec sa décision.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 12H15
